

Report of the Annual Meeting

Rapports annuels de la Société historique du Canada

Report of the Annual Meeting

Papineau et l'orientation du nationalisme québécois

Pascal Potvin

Volume 22, Number 1, 1943

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/300243ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/300243ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

The Canadian Historical Association/La Société historique du Canada

ISSN

0317-0594 (print)

1712-9095 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Potvin, P. (1943). Papineau et l'orientation du nationalisme québécois. *Report of the Annual Meeting / Rapports annuels de la Société historique du Canada*, 22(1), 35–42. <https://doi.org/10.7202/300243ar>

All rights reserved © The Canadian Historical Association/La Société historique du Canada, 1943

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

PAPINEAU ET L'ORIENTATION DU NATIONALISME QUEBÉCOIS

Par l'abbé PASCAL POTVIN
Université Laval

IL est impossible de définir le nationalisme en général et le nationaliste québécois en particulier. Nous essaierons plutôt de nous représenter ce qu'il était chez les Canadiens français dans le premier quart du dix-neuvième siècle. Comme en France et dans beaucoup de pays à la suite de la Révolution française, il était une idéologie plutôt qu'un système philosophique bien défini, un ensemble de sentiments plutôt qu'une doctrine, une phraséologie encore un peu vague plutôt qu'un groupe d'idées. Notre nationalisme à ses débuts était très différent de la forme de patriotisme professé jusque-là. Comme chez les nouveaux "citoyens" des États-Unis ou chez les nouveaux républicains de France, le nationalisme devenait facilement une passion, un sentiment très fort, une poussée du fond même du peuple et ce n'est que plus tard qu'on essaiera de le définir et de le réduire en formules.

Aussi, pour dire l'orientation du nationalisme québécois sous la conduite de Papineau, faudra-t-il nous contenter de décrire les manifestations successives d'un sentiment assez complexe. Ce qui nous oblige à suivre la courbe des faits plutôt que la ligne droite des principes et des définitions. Et tout uniment, nous verrons la naissance du nationalisme avant Papineau (1760-1815), son développement sous la Présidence de Papineau (1815-1827) et son orientation sous la conduite de Papineau (1827-1837).

I. LE NATIONALISME AVANT PAPINEAU (1760-1815)

Le nationalisme de nos jours est plutôt un attachement profond à la nation. Mais chez les Canadiens après la Conquête, il fut avant tout un instinct de conservation. Sans être formulé en doctrine, il existait un sentiment canadien dès avant 1760. Sous la Domination française, il y eut, sinon lutte, du moins froissement fréquent entre Canadiens et Français venus de France, entre Habitants et Français de passage. La différence de mentalité était assez accentuée depuis 100 ans pour opposer deux formes d'attachement au pays d'origine. Les Canadiens commençaient à préférer la Nouvelle-France à l'Ancienne, au moins dans le cours ordinaire de la vie. Cet attachement à des façons un peu nouvelles de penser et de sentir, il se manifesta souvent de 1700 à 1760. Et quand le Canada fut cédé à l'Angleterre, les 65,000 Canadiens se virent en possession d'un héritage que leur instinct leur fit deviner très précieux à conserver.

Dès les premières années l'idée de patrie se précisa d'autant plus qu'ils étaient pratiquement les seuls vrais habitants du pays. Il fallut plusieurs années pour constater qu'une autre nation viendrait partager la possession de ce pays avec eux. Car, alors, les quelques centaines de sujets anglais qui arrivèrent ici y venaient surtout pour tenir garnison, remplir les fonctions ou faire le commerce. Par opposition ou comparaison instinctive, chez les Canadiens, "nouveaux sujets" mais anciens et seuls habitants, se fortifia l'instinct de conservation de leur présent : première forme de leur nationalisme.

Il se changea d'ailleurs bientôt en un instinct de défense. Ce à quoi ils tenaient le plus, leurs traditions, leurs habitudes canadiennes, leur foi catholique, était ou semblait menacé. La Proclamation Royale (1763) établissait le gouvernement civil. Les Instructions à Murray ajoutaient en toutes lettres: "Afin de parvenir à établir l'Eglise d'Angleterre et que les habitants puissent être graduellement induits à embrasser la religion protestante et à élever leurs enfants dans les principes de cette religion, nous ordonnons que tout l'encouragement possible soit donné à la construction d'écoles protestantes." Déjà le Traité de Paris spécifiait la liberté de culte catholique mais sous la réserve de la suprématie du Roi et autant que le permettaient les lois de la Grande Bretagne. Quand on sait que les lois anglaises enlevaient simplement aux catholiques le droit d'exister légalement, on constate que cette suprématie du Roi n'était rien d'autre qu'une menace la plus directe pour la foi catholique. Les Canadiens le virent tout de suite comme ils virent ailleurs des menaces pour leurs lois françaises et leurs écoles. Leur nationalisme fut dès lors un réflexe de défense. Le clergé s'occupa de la défense religieuse par le rétablissement de l'épiscopat. Les laïcs luttèrent activement pour la conservation des lois civiles françaises. Ils y voyaient plus qu'une série de réglementations; ils savaient qu'elles étaient le produit d'un esprit national et l'arme la mieux adaptée par les siècles à la défense de cet esprit.

La menace se précisait du point de vue économique aussi. Ils voyaient les nouveaux venus s'emparer, légitimement sans doute, s'emparer tout de même, du commerce et ne laisser aux Canadiens que la culture des terres qu'ils ne pourraient jamais aggrandir sans difficulté. Ils s'y attachèrent donc jalousement et leur nationalisme fut, d'une part, plus rustique et paysan, d'autre part, doublement défiant des nouveaux venus au pays, maîtres de la vie économique.

Avec l'Acte de Québec (1774), les Canadiens recevaient un semblant de Constitution; ils connurent même un soupçon de "démocratie": le Gouverneur devait avoir un Conseil censé représenter le peuple et à qui fut donné une ombre de pouvoir législatif et exécutif. Mais l'essentiel, c'était la reconnaissance textuelle de la religion catholique toujours sous la même réserve mais moins menaçante dans l'intention, de la Suprématie du Roi. De même ils obtenaient la conservation des lois civiles françaises. A ce moment, le nationalisme canadien n'avait pas le loisir de se livrer à des discussions sur ses droits écrits ou naturels: l'invasion américaine lui fournit l'occasion de se manifester de façon concrète. Les Canadiens prouvèrent qu'ils voulaient défendre non seulement leur passé et leurs traditions mais le pays lui-même contre les envahisseurs. Leur nationalisme se montra tout simplement loyal à leur allégeance britannique. Ils étaient les "nouveaux sujets" mais les anciens habitants et ils sauvèrent le Canada par la défense de Québec. L'élite surtout en profita pour formuler la première doctrine du nationalisme canadien: loyauté envers la Couronne, fidélité à eux-mêmes. C'était d'autant plus méritoire, que les "anciens sujets" (anglais) refusèrent de participer à la défense.

La Constitution de 1791, fut pour le nationalisme canadien une suggestion à se développer dans un sens libéral. Le Bas-Canada était créé, à côté d'un Haut-Canada anglais, avec une population en très grande majorité française, dans la proportion d'un à quinze. Cette province devenait officiellement une sorte de patrie à population homogène invitée à développer sa vie propre et son esprit particulier.

La défense s'y organiserait de façon plus systématique. Et justement la nouvelle constitution fournissait aux Canadiens d'excellents moyens de défense. Ils ne savaient pas encore que les Instructions secrètes au Gouverneur leur enlevait pratiquement ce que la Constitution leur accordait. Ils ne voyaient que le texte officiel, qui rééditait les droits déjà reconnus en 1774 et, encore plus, ajoutait la représentation parlementaire dans une Chambre d'Assemblée élue par le peuple. Désormais, les questions essentielles à la nation seraient discutées et réglées non seulement par l'élite mais encore par le peuple lui-même; ces questions deviendraient plus nationales et populaires. L'esprit national pénétrerait dans le peuple pour réagir ensuite sur les députés et la législation. Pourquoi même le peuple n'influerait-il pas sur le pouvoir exécutif dans le sens de ses aspirations? Les Canadiens, d'abord un peu défiants du système représentatif, crurent bientôt à une ère de paix nationale et de progrès. Ils eurent même l'air surpris de l'arme puissante qu'on leur mettait en mains; ils s'en servirent d'abord très peu pour se défendre. Ils firent à la minorité anglaise des offres de collaboration, qui ont scandalisé quelques historiens. On a parlé spécialement de "la trahison" des seigneurs et des classes dirigeantes parce qu'ils furent d'abord députés puis acceptèrent de siéger dans les Conseils. C'est que ceux-là y allèrent en toute franchise et ne soupçonnaient pas la machiavélisme des Instructions secrètes. Ils voyaient dans la Constitution de 1791 une réplique formelle de la Constitution britannique; ils crurent qu'ils pouvaient mettre cette arme au service de leur nationalisme.

Les menaces directes de l'Instruction Royal—Université anglaise et protestante de forme et d'intention—les actes et paroles de fanatisme agressif du trio Craig-Sewell-Ryland et le fonctionnement de la vie parlementaire tel que le suggérait ou le tolérait le Ministère de Londres détrompèrent les Canadiens. Et vers 1805, le nationalisme canadien redevint méfiant. Les députés et le peuple virent plus clair dans les intentions du pouvoir; les réflexes de défense furent plus violents. Pourtant ces sentiments ne s'exprimaient pas aussi violemment qu'on l'a cru, pas plus dans le journal *Le Canadien* que dans les discours à la Chambre d'Assemblée. Le journal appuyait les réclamations nationales sur la constitution britannique. Pierre Bédard y exposait la doctrine constitutionnelle avec une modération qui plus tard passera pour du loyalisme exagéré. Le nationalisme s'organisait donc, il se formulait, il essayait d'une doctrine. Il demandait non pas des réformes mais l'application simple de la constitution dans son esprit. Ces luttes firent trouver au nationalisme son véritable objet de lutte immédiate: le vice ou du moins la contradiction du système gouvernemental.

En effet, le Gouverneur par son droit de véto et le droit pratique de nomination aux Conseils gardait ses pouvoirs absolus; la Chambre d'Assemblée représentait le peuple mais n'avait plus aucun pouvoir pratique. On avait donné au peuple le goût de la politique et on lui refusait de le satisfaire. Il savait plus clairement ce qu'il devait conserver, défendre et faire progresser; il connaissait déjà la puissance de l'arme qu'on lui avait mise en mains et il entendait bien ne pas se laisser enlever tout cela par l'absolutisme de tel ou tel gouverneur. De là, les tendances plus doctrinales et plus positives du nationalisme.

La guerre de 1812-14 mit une trêve à ces luttes qui menaçaient de

devenir très violentes, au moins en paroles et en discussions parlementaires. Le nationalisme, encore une fois, répondit à l'appel du pouvoir contre l'attaque américaine. Dès ce moment, semble-t-il, se formula la distinction qui a si souvent scandalisé depuis cent ans : défendre non pas une colonie britannique mais le pays et la nation contre l'étranger. Chateauguay et toutes les campagnes de 1812-14 furent de très belles réponses du nationalisme canadien dans le Bas-Canada.

II. SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE PAPINEAU (1815-1827)

Après la guerre, (1815) Papineau fut élu Président de la Chambre. Il était député depuis 1808. Elu à 22 ans, il avait été formé à la vie publique par son père, longtemps chef des Canadiens dans la région de Montréal, et sous la direction de Pierre Bédard, chef parlementaire durant une quinzaine d'années. Papineau avait, comme tous les autres, le culte de la Constitution britannique et croyait y trouver tous les moyens de faire valoir les droits de la nation. Depuis 1808, il voyait le nationalisme canadien devenir plutôt politique et chercher à influencer le pouvoir exécutif autant que le législatif. Lui aussi, comme beaucoup de députés, était officier de milice et était prêt durant la dernière guerre à aller au combat, à la tête de ses électeurs. Il a donc tout ce qu'il lui faut pour "présider" les forces nationales qui sont à s'organiser. Grand orateur déjà, très intelligent et studieux, il pourra être le porte-parole et l'expression éloquente des réclamations populaires. Les circonstances en font même une sorte de chef de parti.

C'est en effet la position singulière d'un Président de la Chambre, à cette époque ; il est forcément, et quoi que veuille la tradition parlementaire, représentant de la très grande majorité des députés auprès du pouvoir qui voit en eux les adversaires des Prerogatives royales. Le Gouverneur appuyé sur les deux Conseils (Exécutif et Législatif) est de gré ou de force le défenseur du pouvoir absolu contre les "empiètements" de la Chambre. Qui n'est pas au pouvoir est dans l'opposition ; l'opposition, c'est la Chambre et le Président en est le chef.

Malgré leur sincère désir de collaborer dans les affaires du pays, la très grande majorité des députés, représentants des 4/5 de la population, constitue un parti national qui ne peut rien sur l'exécution des lois qu'ils sont chargés de voter. De là, la tendance oppositionniste de Papineau et de ses "partisans." Sous sa Présidence, du moins jusqu'en 1827, les nationaux canadiens remplirent leur fonction de loyale opposition de façon en somme irréprochable.

Le jeune chef présida à l'organisation systématique du "parti." En Chambre, il dirigea les débats selon la meilleure tradition parlementaire qu'il connaissait mieux que personne. S'agissait-il d'un discours de loyauté à l'avènement du Roi, il le prononçait avec une maîtrise et une sincérité admirables. S'agissait-il de législation, il faisait donner aux lois une forme impeccable et légalement inattaquable. Le Conseil Législatif ou le Gouverneur n'avaient plus que le moyen de rejeter les projets de lois. Ils en usèrent abondamment et l'on croirait parfois qu'ils voulurent tout faire pour irriter la majorité parlementaire et son chef.

Une question tenait beaucoup au cœur de nos députés : la législation scolaire. L'Institution Royale n'était pas acceptée et fonctionnait très peu. On voulut donc créer un système d'écoles acceptables pour les

catholiques français. La Chambre vota 9 projets de lois, de 1814 à 1824; ils furent rejetés, amendés ou réservés à l'approbation du Roi. L'arme parlementaire se révélait impuissante à assurer un droit essentiel de la nation. Hors de la Chambre, Papineau présidait encore, mais cette fois comme chef du peuple lui-même. Par son éloquence et son emprise sur les foules, il contribua beaucoup à faire descendre les questions nationales dans la foule. Sous son impulsion ou à son exemple, les députés rendirent compte de leur mandat, firent signer des pétitions, réunirent des assemblées populaires. Le nationalisme se formulait en public.

En 1822, Papineau crut que la meilleure tactique contre la mauvaise volonté évidente du Gouverneur serait une offensive à Londres même. On nomma des délégués dont il fut de chef, mais ils ne furent jamais reçus ou écoutés officiellement. Papineau rivait avec une certaine rancœur et une foi diminuée dans les "bienfaits" de la Constitution britannique. A travers lui, toute la nation ressentit l'injure.

Cependant, Papineau n'était pas encore le chef incontesté de ses compatriotes. En marge de ces activités nationales qui tournaient facilement à l'opposition systématique, il y eut des offres de collaboration au pouvoir. Plusieurs Canadiens acceptèrent d'entrer dans les Conseils avec l'espoir d'y défendre les intérêts de la nation. Mgr Plessis lui-même y siégea durant 10 ans. Et la Chambre elle-même fit à l'Exécutif une avance généreuse, au moins à première vue. Elle offrit, en 1810, puis accepta, en 1818, de fournir tous les subsides nécessaires à l'administration. La condition posée par les députés de contrôler les dépenses publiques n'aurait pas dû tant scandaliser; on n'avait qu'à se rappeler le principe fondamental des libertés populaires anglaises: *no taxation without representation*. Par l'affirmation et la pratique de ce principe, le nationalisme de nos députés se faisait plus britannique que le gouvernement lui-même. Pourtant cette question des subsides fut le sujet de luttes continuelles sous la Présidence de Papineau. C'est qu'au fond se trouvait tout le contrôle politique: le Gouverneur garderait-il le pouvoir absolu que ses Instructions secrètes lui accordaient? La Chambre d'Assemblée n'aurait-elle qu'un pouvoir illusoire? Au reste, le royalisme prouvé de façon peremptoire en 1814 avait donné à la population et aux députés conscience de ce qu'ils pouvaient réclamer, non en récompense mais en reconnaissance. Ils avaient fait leur devoir de Canadiens et ils prétendaient que cela confirmait simplement les droits qu'ils avaient depuis toujours dans leur pays.

Joint à l'instinct de conservation et défense, ce sentiment de fierté et de loyalisme favorisait le progrès des idées nationales. Les Canadiens les puisaient aussi dans les écrits français. Mais il faut se rappeler qu'ils lisaient les œuvres du 18^e siècle et non la littérature proprement révolutionnaire. Les idées de la Révolution n'eurent pas de cours dans le Bas-Canada. Le sentiment général fut même absolument hostile à la Révolution et à Napoléon qui les représentait aux yeux des Canadiens.

Mais ils trouvaient dans les œuvres des Encyclopédistes tout un vocabulaire dont ils se mirent à se servir pour exprimer des aspirations et des sentiments proprement canadiens: "droits du peuple, droits de l'homme, peuple souverain, résistance à la tyrannie" tous ces mots à la signification sanglante en France désignaient simplement ici le désir de conserver des droits naturels et politiques. Le vocabulaire révolutionnaire exprimait

l'instinct de conservation et les réflexes de défense. En somme, les fameux "droits due peuple," c'était des aspirations encore un peu imprécises vers l'autonomie politique et la responsabilité ministérielle.

Papineau, très cultivé et grand liseur des œuvres du 18^e siècle, comme d'ailleurs des livres anglais, s'assimila et mit en circulation des formules françaises couvrant, en somme, des idées de libéralisme politique anglais.

L'admiration de ses compatriotes et des circonstances spéciales feront de ce porte-parole, un chef, un conducteur et sa moindre parole, son plus petit geste seront des mots d'ordre et des exemples pour ses partisans et ses compatriotes.

III. SOUS LA CONDUITE DE PAPINEAU (1827-37)

Papineau, Président de la Chambre et porte-parole des nationaux depuis 1815, prit nettement l'attitude et la fonction de chef en 1827.

Il était déjà une sorte de chef d'opposition depuis que la politique coloniale de Londres maintenait la Chambre dans une opposition perpétuelle. Il le deviendra davantage par suite de démêlés avec le Gouverneur Dalhousie qui en fit une question personnelle. Dalhousie refusa un jour de reconnaître Papineau comme Président de la Chambre. Naturellement, les députés se groupèrent plus étroitement autour de leur président-chef qui fut accepté sur l'ordre formel de Londres. C'était une victoire pour la nation entière. Désormais, menacer Papineau ce sera menacer tous nos droits et la liberté elle-même.

Dans les années qui suivirent, la lutte personnelle entre Papineau et le gouverneur s'envenima encore. La question du contrôle des subsides se changea en discussions acerbes sur le contrôle politique: ou Papineau et les députés, ou le Gouverneur et les Conseils. Les sentiments personnels et collectifs se regroupaient en une sorte de programme; plus que cela, l'idée d'autonomie commença à s'exprimer en face du colonialisme, dans les manifestes de partis.

Cette idée grandissait d'ailleurs dans les Provinces voisines, depuis longtemps. Papineau et ses partisans étaient en communications avec Lyon-Mackenzie sur le Haut-Canada. Et là, les réformes demandées n'étaient pas moins radicales que nos réclamations. Papineau savait aussi les luttes autonomistes commencées par Joseph Howe, en Nouvelle-Ecosse. D'Angleterre même venaient des expressions d'idées libérales qui mettaient violemment aux prises les Tories et les Whigs.

Papineau pouvait donc croire que son nationalisme n'avait rien de déloyal même s'il s'exprimait avec autant de violence verbale que dans les Provinces voisines ou en Angleterre. Les réclamations, les plaintes, les demandes de réformes furent rédigées dans les 92 Résolutions votées à la Chambre, en 1834. On y trouvait tout ce que les Canadiens avaient sur le cœur, tout ce que leur suggéraient, depuis 75 ans, leur instinct de conservation, leur réflexes de défenses, l'inutilité apparente de leurs luttes et leur convictions d'avoir, comme sujets canadiens et britanniques, des droits égaux à leurs devoirs. La grande réforme demandée était la "démocratisation" de l'Exécutif, ou mieux encore sa responsabilité devant le peuple et les députés.

A cette date se produisit une scission parmi les Canadiens. Jusqu'ici, on s'était parfois un peu divisé sur les moyens à prendre, mais sur les droits à réclamer l'entente était parfaite. Voici que Papineau et ses

partisans veulent orienter la lutte sur un objet trop particulier : l'éligibilité du Conseil Législatif. Cela pouvait faire oublier l'objet principal. Dès lors il y eut ceux qui suivaient aveuglement Papineau dans sa politique d'opposition à outrance et ceux qui croyaient encore aux moyens constitutionnels. Durant trois ans, les extrémistes furent encore au tout premier plan ; ils multiplièrent les assemblées populaires, ils subirent des élections et siégèrent dans des sessions inutiles, ils proclamèrent partout les 92 Résolutions sur les hustings et dans leurs journaux. Ils parurent plus que jamais représenter tout le nationalisme canadien. Les modérés, patriotes aussi sincères, ne furent peut-être pas assez actifs ou furent trop timides devant les accusations de "trahison" dont ils étaient chargés.

Les tergiversations du Ministère anglais, l'aveuglement de sa politique de temporisation, les nouvelles des autres colonies firent monter encore le sentiment extrémiste. Le nationalisme exacerbé, poussé à bout par les provocations vraies et stupides des groupes fanatiques anglais, ne parurent faire oublier toutes les idées d'ordre, de loyauté ou de simple bon sens. Les modérés ne purent les faire valoir ou les rappeler parmi les clameurs qui dominaient, surtout dans le district de Montréal. Au printemps de 1837, les Communes de Londres votèrent les Résolutions Russell qui accordaient au Gouverneur le droit d'employer, sans l'autorisation de la Chambre, l'argent de la Province pour l'administration publique. Après quelques réformes secondaires, accordées à la dernière minute et à contre cœur, c'était l'absolutisme politique, au moins sur la question des subsides. C'était surtout enlever aux nationaux l'arme constitutionnelle dont ils s'étaient servis avec vigueur et quelque succès depuis 1817.

Le sentiment populaire fut alors au paroxysme ; les partisans de Papineau dépassèrent le chef lui-même dans leurs violences verbales et les appels directs à la révolte. Ses lieutenants comme les frères Nelson, le Docteur Côté, et plusieurs autres prirent la tête du mouvement, malgré les réticences de Papineau. Les mandats d'arrestation lancés contre les principaux patriotes causèrent l'explosion. On apprenait en même temps que la révolte éclatait dans le Haut-Canada. Papineau fut alors l'occasion plutôt que la cause de la révolte armée qu'il ne voulait pas et n'avait jamais voulue. On prit les armes pour le défendre, lui et quelques autres chefs. Il s'enfuit aux Etats-Unis et par là voulut certainement dégager sa responsabilité de la prise d'armes.

L'influence de Papineau sur le nationalisme canadien se continua par son nom plutôt que par son action directe. En fait, on le mit désormais de côté pour sa prétendue "tiédeur." Son influence cessa au moins pour la dizaine d'années qu'il passa loin du pays et de la politique. Elle avait été très profonde depuis plus de vingt ans. En arrivant dans la vie publique, en 1808, il avait recueilli de la génération précédente une tradition nationale déjà active : un instinct de conservation développé en ardeur de défense contre toute menace à l'existence de la nation. Sous sa Présidence, ce sentiment national s'était organisé pour une action plus positive ; il s'était renforcé d'éléments empruntés à l'esprit anglais ; il s'était révélé et aguerri par la pratique des moyens constitutionnels. Puis le caractère de Papineau et ses luttes personnelles avaient donné au nationalisme canadien cette agressivité qui redevint trop vite de l'oppositionnisme à outrance. Les efforts si longtemps sans résultat apparent

prouvaient aux modérés eux-mêmes l'inanité de leur lutte. Le nationalisme extrémiste n'avait plus rien pour l'empêcher d'aller jusqu'à la révolte.

Le nationalisme vrai, celui de la grande majorité des Canadiens, se redressera de lui-même après la Rébellion. Même les deux principaux partisans de Papineau, deux des plus ardents avant le prise d'armes, Lafontaine et Morin, se font les défenseurs d'un nationalisme orthodoxe, après l'Union. Ils formulent le point désormais central de nos réclamations : la responsabilité ministérielle. Ils s'en feront un terrain d'entente et de coalition avec les nationaux du Haut-Canada. Nationaux patriotes et réformistes ont trouvé leur formule et leur programme. Le nationalisme canadien tout court se réalise, au moins temporairement et en dehors de Papineau, dans la coalition Lafontaine-Baldwin.